

Les émissions de titres de capital des sociétés admises à la cote en 2021

[illegible]

(1) Correspond au montant de 2 MD souscrit à l'augmentation de capital en numéraire sans recours à l'appel public à l'épargne de la société Sotemail initiée en 2020, de 2,5 MD relatif à la libération du 2ème quantum de l'augmentation de capital en numéraire sans recours à l'appel public à l'épargne de la SOPAT initiée en 2020, de 10 MD souscrit à l'augmentation de capital dans le public de la société SMART Tunisie dans le cadre de son introduction en bourse et de 70 MD souscrit à l'augmentation de capital réservée de l'ATB par l'émission de certificats d'investissement.